PLAN DEPLACEMENTS DU CONSEIL GENERAL
2011-2014
Volet « subventions aux transports publics et pistes cyclables »

Annexe 2 : FICHES PROJETS DES PRINCIPALES OPERATIONS RECENSEES

Fiche projet n° 1
Ligne 2 du tramway de Nice

Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Nice Côte d'Azur
Localisation	Nice
Coût total d'objectif	720 000 000 € HT

Description :

La future ligne de tramway T2 reliera Riquier à Saint-Augustin (8,1 km), avec 3 terminus (port, CADAM, aérogare T2) et sera la plus importante du réseau urbain :

- cadencement à 6 minutes pour l'aéroport et CADAM, à 3 minutes sur le tronc commun,
- prévision de trafic : 105.000 voyages / jour.

Elle permettra :

- en moins de 30 minutes, de relier l'aéroport, les quartiers d'affaires et d'habitat de Saint-Augustin au port de Nice, en passant, par le « cœur de ville » et, en moins de 10 minutes, de traverser l'hyper-centre de Nice,
- d'effectuer des échanges directs au pôle intermodal de Saint-Augustin avec les cars interurbains, les trains grandes lignes et les TER, ainsi qu'à terme avec la future LGV ; de même à la gare de Riquier, des échanges directs avec les lignes TER de l'Est,
- de se connecter à la ligne T1 et à la future ligne T3 de la plaine du Var, pour atteindre, en moins de 20 minutes, les autres quartiers et grands équipements de l'agglomération (Olympic Nice Stadium, Nice-Nord, Pasteur, Saint-Roch, etc).

Empruntant le boulevard René Cassin, l'avenue de la Californie et la rue de France dans sa moitié ouest, cette ligne T2 circulera en tunnel entre les stations Grosso et Place Arson (longueur de 3,6 km, 6 stations).

Échéancier :

- Etudes préliminaires en cours
- Enquête publique en juin 2011
- Début des travaux mi-2012
- Mise en service prévue fin 2016

Critères :

- **Critères liés à l'équité entre les territoires**

Cofinancements :
État : dossier déposé dans le cadre du 2e appel d'offres du Grenelle de l'environnement

- **Critères liés à l'aménagement du territoire / développement économique**

Rayonnement du projet à l'échelle départementale : envergure, territoire à enjeux)

- **Critères liés au développement durable du Grenelle de l'environnement**

Caractéristiques du projet (infrastructures, matériel roulant, conditions d'exploitation), intérêt par rapport aux objectifs de l'appel à projets (clientèle potentielle, trafic attendu, niveau de desserte, estimation CO^2, report modal, évaluation socio-économique), soutenabilité financière (ratios recettes/dépenses, VT...), intérêt par rapport à la desserte des quartiers prioritaires politique de la ville.

- **Critères liés aux intérêts du projet et à la compatibilité avec les projets départementaux**

Appréciation des éléments techniques notamment au regard des impacts sur le réseau interurbain et sur le réseau routier départemental.